



Commune de Belvédère
Département des Alpes-Maritimes

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Date et lieu : le 10 Avril 2014 en mairie de Belvédère.

Date de convocation : le 4 avril 2014.

Ouverture de séance : 18h00.

Membres présents : Paul Burro, Jackie Tixier, Jean-Paul Duhet, Alice Polizzi, René Laurenti, Marion Bisin, Christophe Cassi, Max Lambert, Olga Laurenti, Olivier Leconte, Alexandre Lunardi.

Pouvoirs : Alain Caruba à Alexandre Lunardi, Danny Palluel à Paul Burro.

Absents : Marc Laurenti et thierry Tafini.

Le quorum est atteint

Secrétaire : René Laurenti.

Ordre du jour

M. Paul BURRO, maire, demande à intégrer un point à l'ordre du jour relatif à la fixation du nombre de membres au Conseil d'administration du CCAS ainsi que l'élection de ses membres.

A l'unanimité, le Conseil autorise monsieur le Maire à intégrer ce point à l'ordre du jour.

- 1) Approbation du compte-rendu du dernier Conseil municipal.
- 2) Commissions communales
- 3) Fixation du nombre de membres du CCAS et leur élection.
- 4) Election des délégués au syndicat de la route de Férisson.
- 5) Election des délégués au SIVOM du canton de Roquebillière.
- 6) Election des délégués au SDEG
- 7) Election des délégués au SICTIAM
- 8) Election des délégués de la CLECT
- 9) Election du représentant élu au CNAS
- 10) Indemnités du Maire et des Adjoints
- 11) Questions diverses

1) Approbation du compte-rendu du dernier Conseil municipal

Monsieur procède à la lecture du compte-rendu du dernier conseil municipal.

Aucune remarque, ni observation n'est formulée par les membres du Conseil et monsieur le Maire propose d'approuver ce compte-rendu.

A l'unanimité le compte rendu-rendu du dernier conseil municipal est approuvé.

2) Commissions communales

Vu l'article L 2121-22 du CGCT permettant au Conseil municipal de créer des commissions municipales chargées d'étudier les questions soumises au Conseil, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de constituer ces commissions et d'en désigner les membres.

- Agriculture / Artisanat / Commerce

Président : Paul BURRO

Membres : Jackie TIXIER, Jean-Paul DUHET, René LAURENTI, Max LAMBERT, Danny PALLUEL.

- Communication / Culture / Tourisme

Président : Paul BURRO

Membres : Jean-Paul DUHET, Marion BISIN, Alain CARUBA, Olga LAURENTI, Olivier LECONTE, Danny PALLUEL, Thierry TAFINI.

- Environnement / Sécurité / Travaux / Urbanisme

Président : Paul BURRO

Membres : Jackie TIXIER, Jean-Paul DUHET, Alice POLIZZI, René LAURENTI, Christophe CASSI, Marc LAURENTI, Alexandre LUNARDI, Thierry TAFINI.

- Festivités / Jeunesse / Sport

Président : Paul BURRO

Membres : Jean-Paul DUHET, René LAURENTI, Marion BISIN, Christophe CASSI, Olga LAURENTI, Alexandre LUNARDI.

- Finances

Président : Paul BURRO

Membres : Alice POLIZZI, Olga LAURENTI, Olivier LECONTE, Alexandre LUNARDI.

LE CONSEIL MUNICIPAL ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- De constituer les cinq commissions municipales mentionnées ci-dessus.
- De désigner les membres de chaque commission conformément à la proposition ci-dessus.

3) Fixation du nombre des membres du CCAS et leur élection

Vu la délibération du 30 mars 2014,

Monsieur le Maire propose de modifier le nombre de membres du Conseil d'administration du CCAS, en fixant ce nombre à 10.

Monsieur le Maire expose les articles R 123-7 et suivants du Code de l'action sociale et des familles disposant que la moitié des membres du Conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est Président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

Liste 1 :

- BISIN Marion
- CASSI Christophe
- LECONTE Olivier
- LAMBERT Max
- LAURENTI Marc

LE CONSEIL MUNICIPAL ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- De fixer le nombre de membres au Conseil d'Administration à 10.
- D'élire avec 13 voix favorables les candidats de la liste1 membres du CCAS.

4) Election des délégués au syndicat de la route de Férisson

Monsieur le Maire expose la nécessité de procéder à la désignation des délégués de la commune au Syndicat intercommunal de la route de Férisson.

Conformément aux statuts du Sivu, le nombre de sièges de délégués à pourvoir :

- 3 titulaires
- 3 suppléants

Les candidatures à la fonction de délégué titulaire sont les suivantes :

- Paul BURRO
- Jackie TIXIER
- Danny PALLUEL

Les candidatures à la fonction de délégué suppléant sont les suivantes :

- Jean-Paul DUHET
- Marc LAURENTI
- Alexandre LUNARDI

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, décide:

De désigner délégués titulaires :

- Paul Burro avec 13 scrutins exprimés
- Jackie Tixier avec 13 scrutins exprimés

- Danny Palluel avec 13 scrutins exprimés.

De désigner les délégués suppléants :

- Jean-Paul Duhet avec 13 scrutins exprimés
- Marc Laurenti avec 13 scrutins exprimés
- Alexandre Lunardi avec 13 scrutins exprimés

5) Election des délégués au SIVOM du canton de Roquebillière

Monsieur le Maire expose la nécessité de procéder à la désignation des délégués de la commune au SIVOM du canton de Roquebillière.

Conformément aux statuts du Sivom, le nombre de sièges de délégués à pourvoir :

- 3 titulaires
- 3 suppléants

Les candidatures pour la fonction de délégué titulaire sont les suivantes :

- Paul BURRO
- René LAURENTI
- Jackie TIXIER

Les candidatures pour la fonction de délégué suppléant sont les suivantes :

- Olivier LECONTE
- Alain CARUBA
- Alice POLIZZI

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, décide à :

De désigner délégués titulaires :

Paul BURRO avec 13 scrutins exprimés
René LAURENTI avec 13 scrutins exprimés
Jackie TIXIER avec 13 scrutins exprimés

De désigner les délégués suppléants :

Olivier LECONTE avec 13 scrutins exprimés
Alain CARUBA avec 13 scrutins exprimés
Thierry TAFINI avec 13 scrutins exprimés

6) Election des délégués au SDEG

Monsieur le Maire expose la nécessité de procéder à la désignation des délégués de la commune au Syndicat Départemental d'Electricité et du Gaz.

Nombre de siège de délégués à pourvoir :

- 1 titulaire
- 1 suppléant

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal intéressés de faire acte de candidature.

Monsieur le Maire propose les candidatures suivantes :

- Paul BURRO (titulaire) / Alice POLIZZI (suppléante)

LE CONSEIL MUNICIPAL ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

De désigner Paul BURRO et Alice POLIZZI respectivement délégué titulaire et délégué suppléant de la commune au SDEG.

7) Election des délégués au SICTIAM

Monsieur le Maire expose la nécessité de procéder à la désignation des délégués de la commune au SICTIAM.

Nombre de siège de délégués à pourvoir :

- 1 titulaire
- 1 suppléant

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal intéressés de faire acte de candidature.

Monsieur le Maire propose les candidatures suivantes :

- Paul BURRO (titulaire) / Jean-Paul DUHET (suppléant)

LE CONSEIL MUNICIPAL ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

De désigner Paul BURRO et Jean-Paul DUHET respectivement délégué titulaire et délégué suppléant de la commune au SICTIAM.

8) Election des délégués à la CLECT

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29,

VU l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

VU le décret n° 2013-1137 du 9 décembre 2013, modifiant le décret du 17 octobre 2011 portant création de la Métropole dénommée « Métropole Nice Côte d'Azur »,

Considérant que les statuts de la Métropole Nice Côte d'Azur, article 29, prévoient que chaque conseil municipal des 49 communes composant la Métropole dispose d'au moins un représentant au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC),

Considérant que chaque assemblée communale est appelée à désigner un représentant titulaire, et un représentant suppléant, afin d'assurer une continuité de représentation au sein de cette commission,

APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE, DECIDE A L'UNAIMITE DE :

- **Procéder à la désignation du représentant titulaire ainsi que du représentant suppléant de l'assemblée municipale, aux fins de représenter la commune lors des réunions et travaux de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).**

Sont désignés :

- Monsieur Paul BURRO en qualité de représentant titulaire,
- Madame Alice POLIZZI en qualité de représentant suppléant

9) Election du représentant élu au CNAS

Monsieur le Maire expose la nécessité de procéder à la désignation le délégué élu de la commune au CNAS.

Monsieur le Maire propose la candidature de Madame TIXIER Jackie.

Monsieur le maire demande si un autre membre du Conseil souhaite se présenter sa candidature.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, décide:

- De désigner Madame TIXIER Jackie délégué élus au CNAS.

10) Indemnités du Maire et des Adjoints

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de délibérer sur les indemnités de fonction du Maire et des Adjoint.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,
Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées au Maire et aux Adjoint, étant entendu que les crédits sont inscrits au budget,

Vu la population municipal résultant du dernier recensement,

Monsieur le Maire propose :

Indemnité du Maire au taux maximal soit 31 % de l'indice 1015.

Indemnité des Adjoint au taux maximal soit 8.25 % de l'indice 1015.

LE CONSEIL MUNICIPAL ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- De fixer le montant des indemnités de la façon suivante avec effet à la date de l'élection du Maire et des Adjoint soit le 30 mars 2014 :

Fonction	Indemnité allouée en %	Majorations éventuelles	Indemnité mensuelle brut en euros
Le Maire Paul Burro	31%	Néant	1 178.46
Le 1 ^{er} Adjoint Jackie TIXIER	8.25 %	Néant	313.62
2 ^e Adjoint Jean-Paul DUHET	8.25 %	Néant	313.62
3 ^e Adjoint Alice POLIZZI	8.25 %	Néant	313.62
4 ^e Adjoint René LAURENTI	8.25 %	Néant	313.62
Enveloppe Globale			2 432.94

11) Questions diverses

- Prochain Conseil municipal

Monsieur le Maire propose de fixer la date du Prochain Conseil le 23 avril à 18h00 où il sera notamment procédé au vote du budget.

- Projet installation

Monsieur a fait la demande de location de parcelles communales vers le Quartier du Vignols afin d'y installer une vingtaine de chèvres afin de nettoyer les abords du village.

Monsieur le Maire propose que ce projet soit étudié car le nettoyage de ces parcelles permettra notamment de lutter contre les risques d'incendie.

Monsieur Laurenti précise que la commune ne possède pas un nombre de parcelles importants dans cette zone du village.

L'ensemble du Conseil est favorable à l'examen sur la faisabilité de ce projet.

- Fermeture 3^e classe

Monsieur le Maire explique que suite à l'inspection d'une institutrice de l'école du village, l'Inspectrice a entrepris les démarches pour fermer une classe à la rentrée prochaine.

Monsieur le Maire explique également qu'il a été informé par simple message vocal laissé sur son téléphone et qu'il oppose la charte sur les services publics en milieu rural qui stipule que pour toute fermeture de classe, l'autorité territoriale devra en être avertie 2 ans avant.

Monsieur le Maire rappelle qu'il siège au Comité Départemental de l'Éducation Nationale le mardi 15 avril, qui devra statuer sur une éventuelle fermeture.

Monsieur le Maire précise qu'en cas de fermeture, il envisage un recours au tribunal administratif afin d'annuler cette décision.

Les membres du Conseil estiment qu'il s'agit d'un dossier primordial pour la commune et soutiennent monsieur le maire dans sa démarche.

- Petits travaux

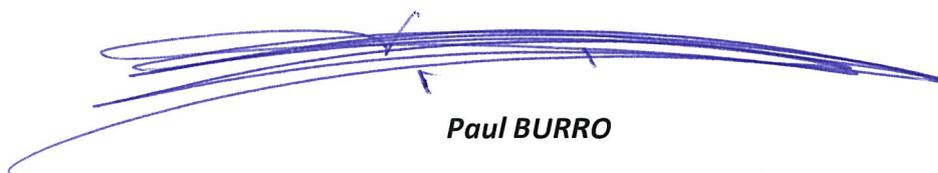
Monsieur le Maire informe son Conseil des différents petits travaux envisagés :

- Installation d'un placard de rangement pour un montant estimé à 450 euros HT.
- Réfection de la toiture de la chapelle St Antoine pour un montant estimé à 7 000 euros HT.

Monsieur le Maire rappelle que la livraison de la classe numérique interviendra le 5 mai.

Fin de Séance : 18h50

Le Maire,



Paul BURRO